

Déclaration de conformité N° UE 124/2022**1. Fabricant :**

Ekoenergetyka-Polska S.A.
7A Nowy Kisielin – Rozwojowa Str., Zielona Góra, Pologne, 66-002

2. Nom du produit :

Station de charge des véhicules électriques : **3-21-11.0042 – Plug Charger GO 30**

3. Objectif du produit et champ d'application de son emploi :

La station de recharge **3-21-11.0042 – Plug Charger GO 30** est dédiée à la recharge des véhicules électriques.

4. Documents de référence :Directives européennes :

Directive basse tension LVD - 2014/35 / UE

- Directive sur la compatibilité électromagnétique CEM - 2014/30 / UE
- CEI 62262: 2002 - Degrés de protection contre les chocs mécaniques externes fournis par les enveloppes d'appareils électriques (code IK)
- PN-EN 50110-1: 2013 - Fonctionnement des équipements électriques. Partie 1: Exigences générales
- PN-EN 50160: 2010 - Paramètres de tension d'alimentation dans les réseaux publics d'électricité
- PN-EN 60038: 2012 - Tensions standard CENELEC
- PN-EN 60529: 2003 - Degrés de protection procurés par les enveloppes (code IP)
- PN-EN 61439-1: 2011 - Appareillage et appareillage basse tension. Partie 1: Dispositions générales
- PN-EN 61439-2: 2011 - Appareillage basse tension et appareillage de commande - Partie 2: Appareillage et appareillage pour la distribution d'électricité
- PN-EN 61439-7: 2018 - Appareillage de commutation et de commande basse tension - Partie 7: Appareillage de commutation pour applications spéciales telles que marinas, campings, forains et bornes de recharge pour véhicules électriques
- PN-EN IEC 61851-1: 2019-10 - Système de charge filaire pour véhicule électrique. Partie 1: Exigences générales.
- PN-EN IEC 61558-1: 2019-10 - Sécurité dans l'utilisation des transformateurs, alimentations, selfs et dispositifs similaires. Partie 1: Exigences générales et essais
- PN-EN 61851-23: 2014-11 - Système de charge filaire pour véhicule électrique. Lot 23: borne de recharge pour véhicule électrique DC
- PN-EN 61851-21-2: 2018 - Système de charge filaire pour véhicule électrique. Lot 21) exigences de raccordement électrique en courant alternatif / continu. dans les véhicules électriques
- PN-EN 61851-21-1: 2018-02 - Système de charge filaire pour véhicule électrique - Partie 21-1: Exigences CEM pour le raccordement de la ligne d'alimentation CA / CC des chargeurs de véhicule électrique embarqués
- ISO 3864-2: 2016 - Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité. Lot 2: principes de conception d'étiquettes
- PN-EN 62196-3: 2015-02 - Fiches, prises de courant, connecteurs de véhicules et fiches de véhicules - Recharge filaire des véhicules électriques. Partie 3: Exigences pour la compatibilité dimensionnelle et l'interchangeabilité des connecteurs de véhicules en courant continu et a.c./d.c. avec contacts manchon-pin
- PN-EN 61140: 2016-07 - Protection contre les chocs électriques - Aspects communs des installations et des appareils
- CEI 60364-7-722: 2019-01 - Installations électriques basse tension - Partie 7-722: Exigences pour les installations ou emplacements spéciaux - Alimentation électrique des véhicules électriques
- ISO 15118-1: 2019 - Véhicules routiers - Interface de communication entre véhicule et réseau - Partie 1: Informations générales et définitions de cas d'utilisation
- CEI 61000-3-3: 2013-10 / A1: 2019-10 - Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3: Limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du scintillement dans les réseaux publics basse tension, causés par des charges avec courant de phase assigné $\leq 16\text{ A}$ connecté sans condition
- CEI 61000-3-11: 2020-01 - Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-11: Limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du scintillement de la lumière dans les réseaux électriques publics basse tension - Équipement avec courant nominal $\leq 75\text{ A}$ sous réserve de connexion conditionnelle

L'objet de la déclaration est conforme à la directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques et à la directive déléguée (UE) 2015/863 de la Commission modifiant l'annexe II de la directive 2011/65/UE du le Parlement européen.

Le marquage CE a été apposé : 22.

Signature :

Dyrektor Adaptacji Rynkowych
i Dokumentacji
Product Development Director

Wojciech Bordych



Zielona Góra, 21.06.2022